

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 13 novembre 2025

Adopté lors de la séance du Conseil communal du mercredi 10 décembre 2025

Présidence : Déborah LOPEZ

Membres : 55

Présents : 38

Excusés : Mme PUTTINI Stefania

MM. BUSSARD Norbert, COMTE Danilo, GEBARA Alexandre, GENDRE Christian, GISCLON Patrick, GLINNE Pascal, HEIJKOOP Eric, KARLEN Jérôme, MISCHEL Boris, ROUVEYROL Jean, SCARABELLI Gianluca, STANIMIROVIC Zeljko, VACLAVIK Martin, VERRIER François, WEBER Alain

Absents : JACOT-GUILLARMOD Thibault

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 9 octobre 2025
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
8. Élection de la COGEST
9. Préavis n° 35-2025 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 165'000.- (Cent soixante-cinq mille francs suisses) pour changer la technologie lumineuse (passage aux LED) dans les différents collèges primaires de la Commune
10. Préavis n° 36-2025 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 160'000.- (Cent soixante mille francs suisses) afin d'effectuer des travaux d'entretien et de réparation de façade au Collège de la Chavanne
11. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Elle salue la présence de Mme Riesen, journaliste pour l'Écho du Gros-de-Vaud.

2. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

3. Ratification de l'ordre du jour

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à une très large majorité moins une abstention.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Ratification du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025

Mme A. VALLELIAN précise qu'en page 8, quatrième paragraphe, il s'agit de 1'500 bouteilles et non CHF 1'500.-.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote le procès-verbal modifié de la séance du 9 octobre 2025.

Le procès-verbal modifié de la séance du 9 octobre 2025 est adopté à une large majorité moins quatre abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

Élections communales : en vue des prochaines élections communales, une séance d'information publique, organisée de concert entre le Bureau du Conseil et la Municipalité, aura lieu le mercredi 19 novembre 2025 à 19h30 à la Maison villageoise. Elle aura pour objectif de présenter les fonctions et responsabilités des Municipaux et Conseillers communaux. La Présidente invite les Conseillers à y venir nombreux, la présence de chacun étant précieuse. En effet, les Conseillers pourront témoigner de leur expérience et donner envie aux citoyens de s'engager à leur tour dans la vie politique de la Commune.

Atelier participatif : afin de rendre la vie au village plus active, le 22 novembre 2025 à 9h00, la Municipalité organisera un atelier participatif au Collège de la Combe. La Présidente invite les Conseillers à y venir nombreux.

Souper du Conseil communal : la Présidente annonce que le dernier souper du Conseil communal de la législature aura lieu dans la soirée du vendredi 12 juin 2026. Elle remercie les Conseillers de réserver cette date.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

La Présidente remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Élection de la COGEST

La Présidente rappelle qu'il convient d'élire la COGEST, qui œuvrera dès le début de l'année 2026 sur le rapport de gestion 2025. L'art. 72 du Règlement du Conseil communal prévoit que la COGEST est formée de 5 à 7 membres.

MM. P. CHARPIE, E. HEIJKOOP, B. MISCHEL, P. SOGUEL-DIT-PIQUARD se sont annoncés candidats.

Puisque la COGEST doit compter au moins 5 membres, la Présidente remercie tout candidat intéressé par cette fonction à le faire savoir.

Personne ne se portant candidat, la Présidente annonce qu'elle reviendra sur ce point à la fin de la séance.

9. Préavis n° 35-2025 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 165'000.- (Cent soixante-cinq mille francs suisses) pour changer la technologie lumineuse (passage aux LED) dans les différents collèges primaires de la Commune

La Présidente invite M. L. TRIBOLET, rapporteur de la Commission *ad hoc*, à présenter le rapport de la Commission.

La Commission *ad hoc* soutient ce préavis 35-2025, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. L. TRIBOLET et invite M. Ph. MUGGLI à présenter le rapport de la COFIN.

La COFIN propose au Conseil communal d'accepter ce préavis 35-2025 amendé comme suit :

- « *De financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt* ».

La Présidente remercie M. Ph. MUGGLI et ouvre la discussion générale. Elle invite M. Ph. FLÜCKIGER à prendre la parole.

M. Ph. FLÜCKIGER, au sujet de l'amendement, précise que la Municipalité ne ferait pas un *leasing* particulier mais qu'elle profiterait d'intégrer CHF 150'000.- dans le *leasing* du contrat de performance énergétique existant pour un montant de CHF 18 millions. Il s'agit d'un financement par les liquidités car le *leasing* n'est pas payé par l'emprunt. La Municipalité a exposé dans son préavis les différentes possibilités de financement mais il n'appartient pas au Conseil de déterminer si la Municipalité doit ou non emprunter. En effet, quand la Commune

a de l'argent, elle utilise les liquidités et si elle n'en a pas, elle passe par l'emprunt. Le Municipal estime ainsi que le Conseil n'a pas nécessairement à voter sur l'amendement.

Interpellé par la Présidente, M. Ph. MUGGLI remercie M. Ph. FLÜCKIGER pour sa réponse et les éléments apportés, qui n'avaient pas été présentés lors de la séance de mise en œuvre. Cela étant, la COFIN maintient son amendement.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI explique que lors de la séance de mise en œuvre certaines explications n'ont pas pu être données car le projet n'était pas encore complètement abouti.

M. Th. AMY précise qu'un *leasing* n'est pas un emprunt mais fait partie de la liquidité. Il s'agit d'une location-vente. Pour ce qui est de la gestion financière d'une Commune, la Municipalité a le pouvoir de choisir le mode de financement d'un préavis. Cela étant, elle doit préalablement avoir été autorisée à dépenser un certain montant. La Municipalité ne peut toutefois financer la vie courante de la Commune avec de l'emprunt sans passer devant le Conseil. Il s'agit ainsi d'une gestion financière globale lors de laquelle le Conseil approuve les montants. Toutefois, une fois les échéances des emprunts arrivées, la Municipalité peut décider de ne pas renouveler l'emprunt mais de passer par les liquidités ou un *leasing*.

La Municipalité souhaite ainsi conserver sa liberté de gestion et ne comprend en ce sens pas très bien l'amendement de la COFIN. Elle souhaite ainsi que la COFIN la renseigne. Le Syndic précise encore que le *leasing* est désormais très largement utilisé notamment pour l'acquisition de matériel qui ne dure pas dans le temps et qui ne peut être amorti sur de nombreuses années. Les taux d'intérêts sont à ce sujet souvent très compétitifs par rapport à l'emprunt.

M. E. BRON indique que la COFIN a été surprise par la formulation peu usuelle ainsi que par les explications fournies lors de la séance de mise en œuvre et qui semblaient faire un lien avec le *contracting*. Il estime intéressant que le Conseil puisse se prononcer à ce sujet et valider le principe du financement.

M. L. TRIBOLET ajoute avoir compris lors des explications de la Municipalité qu'un *contracting* avec des prestations d'entretien courantes à long terme serait choisi. Il n'adhère pas à un tel modèle compte tenu du service de conciergerie performant et formé pour ce type d'intervention dont la Commune dispose déjà.

M. Th. AMY confirme qu'il ne s'agit pas d'un *contracting*. Le fournisseur, qui sera choisi par un appel d'offres de gré à gré, posera son matériel. La Commune assurera ensuite l'entretien. Pour ce qui est du financement, il s'agira d'un *leasing* et non du *cashflow*. Dans tous les cas, il n'aurait pas été possible de prévoir du *contracting* pour une durée si courte.

M. Ph. VALLELIAN se demande si le préavis vise des lampes (luminaires complets) ou des sources lumineuses. Dans ce second cas, le service de conciergerie est compétent. Dans le premier cas toutefois, d'autres sociétés seraient responsables.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI répond que le luminaire complet doit être changé à certains endroits. Dans les classes, les lampes sont de relativement bonne qualité mais il conviendra

tout de même changer les platines, ce qui sera fait par l'entreprise spécialisée. Ensuite, le service de conciergerie sera en mesure de changer les ampoules tous les 7 à 12 ans.

Plus personne ne souhaitant intervenir et l'amendement de la COFIN pour le préavis 35-2025 étant maintenu, la Présidente le soumet au vote.

L'amendement de la COFIN est refusé par 15 voix contre, 5 voix pour et 16 abstentions.

La Présidente soumet le préavis au vote.

Le préavis 35-2025 est accepté à une très large majorité, moins deux abstentions.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Préavis n° 36-2025 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 160'000.- (Cent soixante mille francs suisses) afin d'effectuer des travaux d'entretien et de réparation de façade au Collège de la Chavanne

La Présidente invite M. L. TRIBOLET, rapporteur de la Commission *ad hoc*, à présenter le rapport de la Commission.

La Commission *ad hoc* soutient ce préavis 36-2025, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. L. TRIBOLET et invite M. X. FELLRATH à présenter le rapport de la COFIN.

La COFIN soutient ce préavis 36-2025, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. X. FELLRATH et ouvre la discussion générale. Elle invite Mme A.-S. SCHWEIZER à prendre la parole.

Mme A.-S. SCHWEIZER relève une coquille dans le rapport de la COFIN, cette dernière s'est bien réunie le 7 octobre 2025, en même temps que la Commission *ad hoc*, et non le 10 octobre 2025.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet le préavis au vote.

Le préavis 36-2025 est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au dernier point de l'ordre du jour.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

La Présidente ayant manqué ce point, elle y revient.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente annonce une suspension de séance à 21h07.

La séance reprend à 21h24.

8. Élection de la COGEST

La Présidente invite M. P. CHARPIE à présenter le travail de la COGEST puis précise que la participation à cette Commission est rémunérée à hauteur de CHF 50.- par séance.

La Présidente invite tout Conseiller intéressé par la fonction à le faire savoir.

M. A. FERNANDEZ demande la liste des absents à la présente séance. La Secrétaire procède à sa lecture.

M. S. LEOPIZZI demande aux Conseillers présents qui ont déjà fait partie de la COGEST ou de la COFIN de lever la main.

Personne ne se portant candidat, la Présidente reporte l'élection de la COGEST à la prochaine séance du Conseil communal, à savoir celle du mercredi 10 décembre 2025.

11. Divers et propositions individuelles

La Présidente invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. S. LEOPIZZI indique que le quartier Es Chesaux subit des déprédatations depuis quelques temps. Ces dernières coûtent cher à éliminer et ne peuvent être effacées complètement. Des tags se trouvent également sur d'autres murs de la Commune. Une plainte a été déposée par la PPE du quartier concerné. Le Conseiller se demande si la Municipalité va prendre des mesures et/ou porter plainte.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI répond que la Commune a porté plainte pour ces déprédatations.

Mme C. CHRISTE, au nom du groupe de gym seniors, explique que depuis deux ans les seniors de Cugy bénéficient d'une heure de gymnastique par semaine avec une coach. Il y a quelques jours, les participants ont appris que la Municipalité avait mis fin au contrat. Pourtant, ces cours sont très appréciés et fréquentés. Elle souhaiterait ainsi connaître les éventuelles modalités qui pourraient être mises en place pour que ces séances perdurent, étant rappelé que ces cours s'inscrivent dans la ligne de l'atelier participatif organisé par la Municipalité.

M. O. CROTTAZ précise que la Municipalité a discuté, lors de l'établissement du budget, de la tenue de ces séances et de leur coût. La Commune met à disposition des participants un local. Il a été proposé à la coach d'encaisser directement le prix des cours mais celle-ci a refusé une telle manière de faire. De plus, les cours ont été offerts pendant 18 mois et beaucoup des participants n'habitent pas Cugy. La Municipalité a alors pris contact avec les sociétés locales : trois d'entre elles réfléchissent à reprendre les cours ou proposer un autre concept.

Mme C. CHRISTE confirme que la coach ne souhaite pas encaisser directement les montants mais que les participants sont disposés à payer une cotisation.

M. G. MENTO indique que plus de quinze Communes font appel aux services de Fit Senior. Pourtant, seule la Commune de Cugy demande à ce que les participants paient les cours, ce qui interpelle le Conseiller. Selon lui, le problème n'est pas que la coach devrait encaisser directement les participations mais que la Commune refuse de payer directement ses services. Le Conseiller se demande encore si les cours repris par une association locale seraient de la même qualité.

M. A. LECLERCQ estime que la Commune devrait pouvoir investir pour les cours de gymnastique des seniors au même titre qu'elle a acheté une parcelle viticole alors que tous les habitants ne boivent pas de vin.

M. A. MAILLARD revient sur les chicanes qui étaient installées durant l'été sur le chemin des Roches menant au Billard. Ces chicanes, qui visaient à empêcher les gens du voyage de s'installer, ont toutefois créé de l'insécurité sur la route car les personnes accélèrent fortement après les avoir passées. Il se demande par ailleurs si ces chicanes gênent les services de secours ou de livraison empruntant cette route. Il invite ainsi la Municipalité à réfléchir à d'autres solutions pour 2026, soit notamment de mettre les chicanes plus haut sur le chemin.

M. A. FERNANDEZ explique la Municipalité a été obligée de mettre ces chicanes pour éviter une occupation illicite des lieux. En dépit de l'urgence de la situation, les services de secours ont été consultés et disposent de suffisamment d'espace pour passer, respectivement passer par un autre chemin qui leur est connu. Cela étant, pour le plus gros camion pompier de 9'000 litres du service incendie de la Ville de Lausanne qui pourrait être amené à venir en renfort, un véhicule avec grapin acheté par la Ville précède le véhicule et dégage l'accès. La Municipalité ne réfléchit ainsi pas à placer les plots différemment en 2026. De plus, en accord avec les agriculteurs, les plots ont été placés au bas du chemin des Roches afin que ces derniers puissent passer sur le côté avec leurs tracteurs.

M. Ph. MUGGLI, pour faire suite à un article paru dans le 24 Heures, rapporte que la Commune de Blonay va acheter des vignes. Le prix s'est négocié entre CHF 15 et 25.- par m². Il précise encore que plus de la moitié des surfaces viticoles vaudoises ne sont pas exploitées par les propriétaires mais par des vignerons locataires et des tâcherons. Le Conseiller souhaiterait également en savoir plus sur le projet de la Fondation du Relais, qui concerne aussi bien la Commune que le Motel.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI explique avoir rencontré la Fondation du Relais à deux reprises. Il n'y a pas encore de projet concret. L'idée serait toutefois que la Fondation du Relais puisse bénéficier dans le Motel de deux chambres pour des personnes à besoins particuliers, ce qui est déjà le cas actuellement. En effet, ces locataires sont domiciliés à Cugy et sont placés par le social.

Mme M.-Ch. LOUP-STUCKI indique qu'un Marché avec petite restauration organisé par l'ASICE se tiendra au Motty le 28 novembre 2025 entre 16h30 et 20h00. Elle invite les Conseillers à y venir nombreux.

M. Ph. VALLELIAN se demande si la réalisation technique du panneau d'information à l'entrée de Cugy respecte les normes en vigueur, notamment en raison des câbles qui dépassent.

M. Ch. DURUSSEL explique avoir constaté le même problème et l'avoir signalé. La situation sera bientôt régularisée.

M. C. FOHOOU, pour faire suite à la lecture des communications municipales, relaie les remerciements de sa fille pour le soutien de la Commune.

M. Th. AMY rappelle la séance d'information sur les élections communales qui se tiendra le mercredi 19 novembre 2025 à 19h30 à la Maison villageoise et invite les Conseillers à en parler autour d'eux. Il rappelle également la démarche participative qui se tiendra à la Combe le 22 novembre 2025. Les inscriptions sont encore possibles.

M. A. FERNANDEZ ajoute que le mardi 18 novembre 2025 à 18h00 à la Maison villageoise se tiendra une séance sur l'utilisation des défibrillateurs installés sur le territoire communal et invite les Conseillers à y prendre part.

La Présidente rappelle que la prochaine et dernière séance de l'année aura lieu le mercredi 10 décembre 2025 à 19h30. La présence des Conseillers est indispensable car le Conseil doit voter sur le budget 2026, lequel permet à la Municipalité de faire des dépenses. La séance sera suivie d'un apéritif.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h03.

CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :
Déborah LOPEZ

La Secrétaire
Myriam MESERLI

Cugy, le 16 novembre 2025



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 13 novembre 2025

1. Finances

Service financier

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 9 octobre dernier, la Municipalité a octroyé un mandat d'expertise à la fiduciaire Berney Associés SA, à Lausanne, avec comme objet l'évaluation de la fonction financière communale. Les objectifs du mandat consistaient à :

- analyser la gouvernance, l'organisation et les processus financiers existants ;
- évaluer l'adéquation des modes de fonctionnement, des outils et du reporting ;
- identifier les forces et les points de vigilance du dispositif actuel ;
- formuler des recommandations concrètes et un plan de mise en œuvre visant à renforcer la fiabilité, l'efficacité et la pérennité de la fonction financière.

Le rapport d'expertise a été délivré le 17 octobre dernier : après un rappel de l'évolution organisationnelle du Service financier, il délivre un certain nombre de constats relatifs à la gouvernance de celui-ci, aux ressources humaines, aux processus, aux outils informatiques et de pilotages financiers, à la stratégie et à la surveillance financières. En lien avec chacune de ces thématiques, il propose une vingtaine de recommandations et les priorise.

La Municipalité a pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'intérêt et celui-ci lui a confirmé la lecture qu'elle faisait elle-même de l'organisation et du fonctionnement du Service financier, qui l'avait notamment poussée à lui apporter sans délai un soutien externe. Le résultat de cette expertise confirme également que la mise en œuvre de celle-ci était pertinente, voire indispensable. La volonté de la Municipalité par cette démarche s'inscrit par ailleurs parfaitement dans la ligne souhaitée par la Commission des finances et la Commission de gestion, qui ont souligné la nécessité de disposer de suivis financiers réguliers, clairs et pédagogiques, afin de renforcer la transparence, d'améliorer la compréhension des enjeux budgétaires et financiers et ainsi de consolider la confiance du Conseil communal.

Dans ce contexte, la Municipalité a le regret d'informer le Conseil communal de la démission donnée à fin octobre dernier par la cheffe du Service financier, avec effet au 28 février 2026. Mme Collé a en effet décidé d'offrir ses services à une commune plus proche de son domicile. Le moment de ce départ place une fois de plus le Conseil municipal et l'administration communale face à un défi de taille, notamment eu égard au bouclage comptable selon MCH2 et à la préparation du rapport de gestion. Toutefois, la Municipalité avait anticipé ces enjeux et pris les devants, notamment en recourant à des ressources externes et en mandatant la fiduciaire Berney Associés SA. Forte des constats exprimés par cette entité externe, impartiale et professionnelle, la Municipalité dispose dorénavant d'un plan d'action clair pour les semestres à venir et sait où elle doit mettre l'effort principal. Sur cette base, elle va soigneusement définir le profil du-de la futur-e chef-fe de service le plus à même de répondre aux recommandations de l'expertise.

D'une façon générale, l'objectif de la Municipalité est de gérer cette nouvelle difficulté en assurant, comme jusqu'ici, la continuité et la qualité des prestations communales, tout en lançant les chantiers nécessaires pour répondre aux besoins futurs de la commune et de son administration.



2. Police des constructions

Nouvelles procédures

Comme nous vous l'annoncions dans une précédente communication, Mme Magali Chovienda est à la tête du domaine de la Police des constructions. Plusieurs défis sont à l'ordre du jour de la nouvelle équipe. Pour exemple, toutes les demande de permis de construire doivent non seulement être analysées sous l'angle de notre Règlement Général sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (RGATC) en vigueur mais également sous l'angle de notre futur Plan d'Aménagement Communal (PACOM) qui fait l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire.

Les conditions à remplir par les dépositaires sont donc doubles et doivent correspondre à celles qui sont le plus restrictives de chacun des deux règlements. Malgré ces contraintes, de nombreuses demandes de mise à l'enquête parviennent à l'administration communale et sont traitées par la Police des Constructions.

Dans ce cadre, il est à noter que certaines conditions qui n'étaient que conseillées dans le RGATC et qui sont explicitement exigées par le PACOM sont appliquées à ce jour par la Police des constructions. Pour exemple, vous avez certainement déjà remarqué dans le village la pose de gabarits. Ceux-ci permettent de profiler une ou plusieurs constructions projetées. Cette pratique va dorénavant devenir la règle et permettre ainsi une meilleure appréhension des projets soumis à l'enquête.

A ce propos et pour rappel, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés auprès de l'administration communale dès le lendemain de la publication de l'avis d'enquête dans la feuille des avis officiels (FAO) et ce pendant 30 jours.

Un autre projet sur la table du Service Technique et qui pourrait avoir des implications auprès de certains propriétaires consiste à la mise en conformité d'appartements qui ont été, au fil des années, créés sans autorisation. Le Service technique a pu établir une liste de ces derniers. Ainsi, suite à la décision municipale du 27 octobre il sera demandé à une quinzaine de propriétaires de régulariser leur situation.

Projet de la Fondation Echaud

Dans le courant de l'année, la Fondation Enchaud a organisé un concours d'architecture sous forme de mandat parallèle visant à prévoir un projet de cinq unités d'habitation pour les résidents de la Fondation en remplacement des pavillons existants. J'ai le plaisir de vous informer que l'exposition des 18 projets jugés se déroulera du 21 au 27 novembre de 8h00 à 16h00 dans les locaux de la Fondation Echaud. L'entrée est libre.



3. Voirie

Swisscom - Développement de la fibre optique

En l'état actuel, environ 288 raccordements ont été finalisés dans la commune ayant nécessité la creuse de 102 sondages. Les poses d'enrobés ont pris du retard à la suite de désaccords entre Multinet et son sous-traitant mais ont repris courant octobre pour maintenant être agendées toutes les 2 à 3 semaines maximum.

Les quartiers actuellement en travaux (et prévus d'être terminés pour la fin de l'année) sont :

- Chemin de la Cavenettaz, Route de Lausanne, Chemin de la Praz, Chemin du Jura, Chemin de Faulieu, Chemin Teresina / Chemin de Bellevue / Chemin de Beaumont (20 sondages prévus)

Pour la suite, il reste env. 180 raccordements avec environ 80 à 100 sondages possibles sur le domaine public dépendant de l'état des canalisations. Les travaux de raccordement fibre optique sont prévus d'être terminés d'ici au mois d'avril 2026.

Pendant la période d'hiver, les entreprises seront fermées dès le 19 décembre 2025 avec une reprise des travaux prévue le 12 janvier 2026. Il a été demandé à Multinet que tous les sondages en attente soient remblayés pour cette période. Aucun sondage ne restera ouvert pendant la période de fermeture des entreprises.

Le Service technique suit attentivement l'avancement des travaux et fait remonter les diverses plaintes et remarques à Multinet afin que les problèmes soient réglés tout de suite.

4. Sécurité publique (dont PRU)

SDIS Haut-Talent

Le 6 novembre dernier a eu lieu sur l'ensemble du territoire vaudois la journée annuelle de recrutement pour les sapeurs-pompiers. A l'instar des autres années, notre SDIS Haut-Talent (qui rappelons-le réuni notre commune avec celles de Bottens, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville) a accueilli des personnes intéressées à mieux connaître le travail de sapeur-pompier volontaire. Au terme de cette journée, 4 personnes (3 hommes et 1 femme, âgés de 19 à 49 ans) se sont inscrites afin de faire partie du corps des sapeurs-pompiers, deux d'entre-elles sont de Cugy. Il est réjouissant de relever que malgré l'évolution de notre société vers l'individualisme plutôt que vers les activités au bénéfice de la collectivité, la fonction de sapeur-pompier volontaire continue de susciter un bel intérêt.

5. Affaires culturelles et loisirs

April Fohouo, Championne du monde !

Comme vous aurez pu le lire et l'entendre, notre concitoyenne April Fohouo est devenue Championne du monde junior des moins de 21 ans lors de la compétition s'étant déroulée à Lima au Pérou. Cette consécration arrive après de nombreuses médailles déjà gagnées dans d'autres compétitions et récompense le travail acharné et la persévérance dont Madame Fohouo a fait et fait encore preuve.



La Municipalité l'a dûment félicitée et lui remettant par l'entremise du rédacteur de ses lignes un cadeau et en réitérant une promesse faite par le passé, à savoir que si notre championne se qualifie pour les prochain Jeux Olympiques de 2028 qui auront lieu à Los Angeles elle recevra un soutien financier de la part de la Commune de Cugy. Je vous propose de l'applaudir afin que son papa ici présent puisse lui transmettre toutes nos félicitations !

750^{ème} anniversaire de la Cathédrale de Lausanne

Le 20 octobre dernier, votre serviteur ainsi que Monsieur le Municipal Olivier Crottaz ont eu le plaisir de représenter Cugy lors de la Cérémonie du 750^{ème} anniversaire de la Cathédrale de Lausanne. La magnifique allocution de Madame Pauline de Préval, auteure du "dictionnaire des amoureux des cathédrales" et venue ponctuer la cérémonie.

Tour de France féminin 2026

Il y a quelques mois, la Municipalité a été informée que notre commune sera traversée par le Tour de France Féminin en 2026. En effet, le départ, le 1er août, ainsi que 2 étapes auront lieu en Suisse. Les cyclistes traverseront notre commune le 2 août 2026 dans le sens Le Mont-sur-Lausanne-Cugy-Giratoire Avia-Route de Morrens. De plus amples informations nous seront communiquées dans les prochains mois et nous informerons bien évidemment le Conseil et la population.

Détail piquant, l'organisateur du Tour exige que la Marseillaise soit jouée au départ du Tour de France. Le Grand départ, soit la première étape qui sera une boucle de Lausanne à Lausanne aura lieu le jour de notre Fête Nationale, le 1er août !

6. Sociétés locales

Le 5 novembre dernier, l'Association Région Gros-de-Vaud (ARGDV) a remis à notre société locale "Concerts Malgré Tout" le Mérite 2026 du Gros-de-Vaud.

Cette association a été fondée à Cugy durant la pandémie du COVID afin de permettre "malgré tout" à des artistes de se produire durant cette période exceptionnelle. L'Association souhaite également dynamiser la vie culturelle et associative de la région en fédérant la population autour des manifestations gratuites et accessibles à tous, particulièrement aux personnes exclues des circuits culturels habituels pour raisons géographiques, économiques, linguistiques, ou d'âge.

La Municipalité, représentée par mes soins, était présente à la cérémonie et bien entendu a présenté ses chaleureuses félicitations à la société lauréate, représentée par son président Monsieur Albert Diringer.